

Règlement du jeu – Septembre 2026

Jeu Facebook – Les Journées Gourmandes 2026

1. Société organisatrice

Moventis Pays de Montbéliard, Société au capital de 150 000 euros et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Belfort sous le numéro 830 336 558, ayant son siège social à : La Charmotte – 25420 Voujeaucourt, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Facebook – Les Journées Gourmandes 2026** » du vendredi 04 septembre 2026 – 12h00 au mardi 08 septembre 2026 – 11h59, à destination des internautes et visiteurs de la page facebook evolity Pays de Montbéliard.

Les dates et heures sont celles de Paris, France.

Ce Jeu-Concours est accessible en publication de la page facebook suivante : <https://www.facebook.com/EvolityPaysdemontbeliard>

Sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance et/ou indisponibilité momentanée.

2. Conditions et modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, sous la responsabilité de son tuteur légal, résidant en France métropolitaine. Les participants doivent posséder un compte Facebook. Le jeu est ouvert du vendredi 04 septembre 2026 – 12h00 au mardi 08 septembre 2026 – 11h59, au-delà de ce délai, les participations ne seront pas valides. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du participant.

A l'inverse, les membres du personnel de la société organisatrice et les membres de leur famille, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu-concours ne sont pas autorisés à participer.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, par réseau – même nom, même prénom, même adresse postale et électronique pendant toute la période du jeu. Un même foyer (c'est à dire l'ensemble des personnes vivant ensemble sous le même toit) peut comporter plusieurs participants qui ne pourront chacun jouer qu'une seule fois. Toutefois, au moment de la détermination des gagnants, il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer.

Le jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Aimer les pages Facebook Evolity Pays de Montbéliard et [Les Journées Gourmandes de Montbéliard](#)
2. Commenter la publication en indiquant s'ils participent pour la fête des saveurs, la marche gourmande ou les 2.
3. Partager la publication en mode PUBLIC.

3. Détermination des gagnants

En jeu :

- **4 lots de 2 inscriptions pour le départ de 10h45 de la Marche Gourmande du dimanche 20 septembre de Montbéliard - Tarif enfant : 20 € / Tarif adulte : 35 €.**
Aucun échange, ni aucun remboursement ne sera accepté.
- **4 lots de 2 Pass Dégustation pour Fête des saveurs (11h – 21h) du samedi 19 septembre de Montbéliard - Tarif du Pass Dégustation : 8 €**
Aucun échange, ni aucun remboursement ne sera accepté.

8 lots sont mis en jeu.

À la clôture du jeu, mardi 08 septembre 2026 – 11h59, 8 gagnants seront tirés au sort parmi les participants.

Le tirage au sort aura lieu mardi 08 septembre 2026 – 11h59 et sera effectué par la Société Organisatrice parmi les participants répondant aux conditions du Jeu-Concours, par la désignation d'un numéro au hasard.

Le résultat du tirage au sort sera rendu public en commentaires sur :

<https://www.facebook.com/EvolitYPaysdemontbeliard/>

La date et l'heure du tirage au sort pourront être décalées à la discrétion de la Société Organisatrice.

Les internautes tiré(e)s au sort, seront informé(e)s publiquement de leur gain par commentaire sur Facebook. Ils/Elles seront invité(e)s à fournir au réseau évolity les informations suivantes : Nom, prénom, mail, téléphone, date de naissance et code postale afin de valider leur inscription.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, ni être échangé, repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix. Si le gagnant ne peut utiliser son lot alors, ce dernier sera perdu.

4. Publication du présent règlement

Le règlement de ce jeu est diffusé sur le site Internet www.evolity.fr et peut être adressé à toute personne en faisant la demande écrite à : Dépôt évolity – Rue de la Charmotte 25420 VOUEAUCOURT ou sur demande à l'adresse email suivante : contact.evolity@moventis.com

5. Litige et responsabilité

Si pour une raison indépendante de leur volonté, le jeu devait être annulé, écourté ou prorogé, le réseau Evolity et tous les partenaires ne pourraient en aucun cas en être tenus responsables.

6. Propriété et utilisation des données

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier (Moventis Pays de Montbéliard – Dépôt évolity – Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT) ou courriel (contact.evolity@moventis.com) en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Fait à Voujeaucourt, le 04 Septembre 2026.